

LETTRE D'ENTENTE 2005-2010 - NUMÉRO 5

ENTENTE INTERVENUE ENTRE

D'UNE PART,

**LA FÉDÉRATION DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE SERVICES PUBLICS (INC.) CSN AU
NOM DES SYNDICATS DU PERSONNEL DE SOUTIEN DES COLLÈGES (FEESP)**

ET

D'AUTRE PART

LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DES COLLÈGES (CPNC)

CONCERNANT L'ABOLITION DE LA CLASSE D'EMPLOI DE PROJECTIONNISTE

ATTENDU l'entente de principe intervenue entre la Fédération des employées et employés de services publics Inc. (FEESP-CSN) et le Comité patronal de négociation des collèges (CPNC) le 14 décembre 2005.

ATTENDU la lettre d'entente - numéro 2 intervenue entre les parties le 29 mars 2007.

ATTENDU qu'aucune personne salariée ne détient un poste dans la classe d'emploi de projectionniste.

ATTENDU l'édition juin 2007 du Plan de classification.

Les parties nationales conviennent des dispositions suivantes applicables à compter du 30 juin 2007 :

1- L'Annexe « B » - **Échelles de traitement**, section I est modifiée par le retrait de la classe et des taux suivants :

CLASSE : Projectionniste

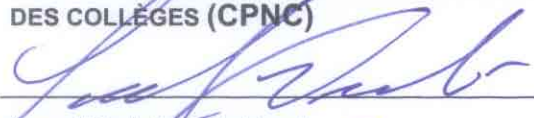
Échelon	Taux jusqu'au 2006-03-31 (\$)	Taux 2006-04-01 au 2007-03-31 (\$)	Taux 2007-04-01 au 2008-03-31 (\$)	Taux 2008-04-01 au 2009-03-31 (\$)	Taux à compter du 2009-04-01 (\$)
1	18,48	18,85	19,23	19,61	20,00

2- L'Annexe « D » - **Taux de traitement** de la personne salariée élève est modifiée par le retrait à la liste de la classe suivante :

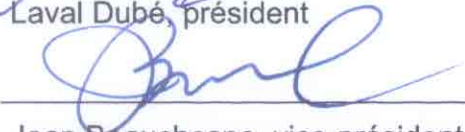
Projectionniste

EN FOI DE QUOI, les parties nationales ont signé à Montréal ce 23^e jour du mois de novembre 2007.

POUR LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION
DES COLLÈGES (CPNC)



Laval Dubé, président

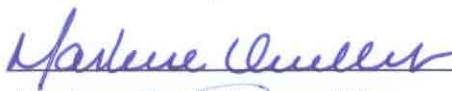


Jean Beauchesne, vice-président

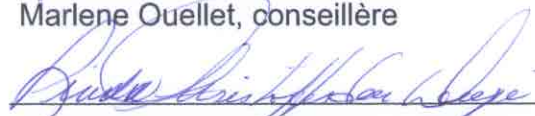
POUR LA FÉDÉRATION DES EMPLOYÉES
ET EMPLOYÉS DE SERVICES PUBLICS INC. (FEESP-CSN)



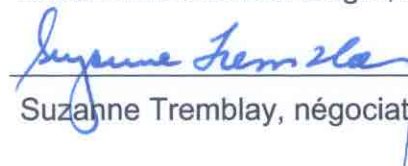
Marlène Rae, présidente Secteur soutien cégeps



Marlene Ouellet, conseillère



Linda Christofferson-Dugré, négociatrice



Suzanne Tremblay, négociatrice